



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Luxembourg, le 16 août 2022

Direction de l'immigration

N/réf.: 604123 / 1992 1004 04570  
N/courrier: 931300  
Dossier suivi par: Olivier DIESEL  
Tél.: +352 / Fax: +352 /  
Email: Olivier.Diesel@mae.etat.lu

Monsieur  
Moses Azugah  
2, rue du Dauphine  
Dauphine Bretagne, Dauphine 2  
F-57970 YUTZ  
France

**objet:** autorisation de séjour dans le chef de M. Moşes AZUGAH  
né le 04 octobre 1992 à Accra de nationalité ghanéenne

Monsieur,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer qu'une autorisation de séjour temporaire pour le Grand-Duché de Luxembourg au titre de **travailleur salarié** vous est accordée pour une occupation définie<sup>1</sup> en tant que:

- Profession: 241 - Spécialistes en finances  
Secteur: 2 - Professions intellectuelles et scientifiques

La présente autorisation est valable pour une durée de 90 jours à compter de la date de son émission, c'est-à-dire que, au plus tard le 14 novembre 2022 vous devez avoir procédé à votre déclaration d'arrivée auprès de l'administration communale de votre lieu de résidence, comme vous n'êtes pas soumis à une obligation visa.

Je vous invite à prendre connaissance des prochaines étapes en vue de la délivrance de votre titre de séjour moyennant les explications au verso de la présente.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de ma considération distinguée.



Pour le Ministre de l'Immigration et de l'Asile

  
Tom Goeders  
Conseiller

IMPORTANT INFORMATION

The document is a temporary permit issued pending examination of the issuance for a residence permit in Luxembourg, in accordance with article 2, paragraph 16 of the Schengen Border Code. It has been issued by the Immigration Directorate of the ministry of Foreign and European Affairs of the Grand-Duchy of Luxembourg after examination and acceptance of the application for an authorization to stay in Luxembourg of its holder and **it allows its holder to enter into the Schengen Area** in order to complete the procedure for the issuance of a residence permit in Luxembourg.

<sup>1</sup> La profession est définie selon la classification CITEP/ISCO (« Classification Internationale Type Professions »), développée par l'Organisation internationale du Travail. Elle est consultable sur le site internet [www.ilo.org](http://www.ilo.org).

**voir au verso informations concernant les prochaines étapes en vue de la délivrance de votre titre de séjour**

## **Etapes en vue de la délivrance d'un titre de séjour au cas où vous n'êtes pas soumis à une obligation de visa**

1. Avant l'expiration de la présente autorisation (voir au recto) et au plus tard dans les **trois jours** de votre entrée au Grand-Duché de Luxembourg, vous vous adresserez à l'administration communale du lieu de votre résidence pour y souscrire une déclaration d'arrivée.
2. Après, vous vous soumettez à un examen médical auprès d'un médecin établi au pays et y autorisé à exercer en qualité de médecin généraliste, de médecin spécialiste en médecine interne ou de médecin spécialiste en pédiatrie. Cette consultation n'est pas remboursée par la Sécurité sociale. Puis, vous faites un test de tuberculose auprès de la Ligue médico-sociale ([www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)). Les résultats des tests ainsi que le formulaire rempli seront envoyés par le médecin à la Direction de la Santé qui informera la Direction de l'immigration si les conditions médicales requises pour votre séjour au Luxembourg sont remplies.
3. Ensuite, vous sollicitez la délivrance de votre titre de séjour auprès de la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères\*, en joignant les pièces suivantes à votre demande:
  - la copie de la présente autorisation;
  - la copie du récépissé de votre déclaration d'arrivée établie par l'administration communale;
  - la copie récente du passeport dans son intégralité (toutes les pages, la copie est à faire après l'entrée sur le territoire);
  - la preuve d'un logement approprié, si requise\*\*;
  - la preuve du versement/virement de la taxe de délivrance de EUR 80.- sur le compte CCPL n° LU46 1111 2582 2814 0000 (bénéficiaire: MAE, Direction de l'immigration; communication: titre de séjour dans le chef de M./Mme ).
4. Après réception de votre demande et de la notification du Ministère de la Santé, la Direction de l'immigration vous invitera par courrier à **vous présenter personnellement** aux fins de la prise d'une photo et de vos empreintes digitales qui seront incorporées dans votre titre de séjour.
5. Quelques jours après la saisie des données biométriques, vous pouvez retirer votre titre de séjour **personnellement** à la Direction de l'immigration.

### **Attention: Votre titre de séjour ne constitue pas un document de voyage!**

Pour tout déplacement à l'étranger, vous devez vous munir de votre passeport et de votre titre de séjour, les deux en cours de validité.

### **Steps to follow for the delivery of a residence permit**

1. Before expiration of this authorisation (see recto) and within 3 working days after your arrival in Luxembourg, you must present yourself to the local municipality of your place of residence, in order to complete a declaration of arrival.
2. Afterwards you must undergo first a medical examination by a doctor practicing in Luxembourg; then a test of tuberculosis at the Ligue médico-sociale ([www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)). The results of the examinations as well as the form completed by the doctor will be sent to the Directorate of Health which checks whether all medical requirements necessary for a residence permit are met.
3. Then you apply for a residence permit\* and send following documents to the Immigration Directorate of the Ministry of Foreign Affairs: a copy of the authorisation to stay; a copy of the declaration of arrival completed by the local municipality; a recent copy of your passport in its entirety (all pages, to be made after the arrival in Luxembourg); proof of appropriate accommodation, if required\*\*: proof of the money transfer/deposit of the issuing tax of EUR 80.- to the following account: CCPL n° LU46 1111 2582 2814 0000 (beneficiary: Ministère des Affaires Etrangères, Direction de l'immigration; communication: titre de séjour dans le chef de ).
4. After reception of your application and the notification of the Ministry of Health, the Immigration Directorate will invite you in order to gather your biometric data (fingerprints, photo) needed for the residence permit.
5. You may retrieve your residence permit a couple of days later at the Immigration Directorate.

### **Important: Your residence permit is not a travel document.**

In order to travel outside of Luxembourg, you need a valid passport and a valid residence permit.

\* Le formulaire de la demande est disponible sur le site [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) / The form is available on: [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu).

\*\* Cette pièce est uniquement requise pour la délivrance d'un titre de séjour dans une des catégories suivantes: «travailleur salarié», «carte bleue européenne», «travailleur indépendant», «travailleur salarié transféré», «travailleur salarié détaché» et «sportif». / This document is required for following categories: Salaried worker, European Blue Card, Independant worker, Transferred worker, Posted worker, Sports person.